

# **PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

*entre*

***la Communauté de Communes de  
DECAZEVILLE COMMUNAUTE***



*et*

***l'Office de Tourisme et du Thermalisme (EPIC)  
de DECAZEVILLE COMMUNAUTE***

***pour la période 2018-2020***

Convention d'objectifs et de moyens entre :

**La Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE (CCDC)**, dont le siège est situé Maison de l'Industrie, BP 68, 12 300 DECAZEVILLE, représentée par son Président André MARTINEZ, habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 10/01/2017

Et

**L'Office de Tourisme et du Thermalisme de DECAZEVILLE COMMUNAUTE (OTTDC)**, dont le siège est situé L'Envol – Place Jean Jaurès, 12 110 CRANSAC-LES-THERMES, représenté par son Président Michel RAFFI, habilité par délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en date du 18/04/2017

## Sommaire

1 -Objet statutaire de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 3
2 -Classement de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.....	p 4
3 -Démarche Qualité.....	p 5
4 -Accueil et information des visiteurs.....	p 5
5 -Promotion et communication.....	p 6
6 -Editions.....	p 6
7 -Sites internet, site mobile et stratégie numérique.....	p 7
8 -Relations Presse.....	p 7
9 -Labels, réseaux et partenaires.....	p 8
10 -Relations avec les prestataires et professionnels du Tourisme .....	p 9
11 -Gestion des ressources humaines.....	p 9
12 -Production et commercialisation touristique .....	p 10
13 -Billetterie, dépôt-vente et boutique.....	p 11
14 -Offre d'animation du territoire.....	p 11
15 -Evènementiel.....	p 12
16 -Démarche de territoire .....	p 12
17 -Dynamisation du commerce.....	p 13
18 -Développement durable.....	p 13
19 -Observation touristique.....	p 14
20 -Taxe de séjour.....	p 14

<b>Modalités juridiques et financières</b>
--

21-Obligations de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 15
22-Personnel de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 15

23-Mise à disposition de locaux équipés et collaboration des services de la CC	p 15
24-Dispositions financières.....	p 16
25-Valorisation de la Communauté de Communes.....	p 17
26-Assurances.....	p 17
27-Durée de la convention.....	p 17
28-Modifications de la convention.....	p 17

### Préambule :

Suite à la promulgation de la Loi NOTRe et au transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » dont la création d'Offices de Tourisme, la Communauté de Communes Decazeville Communauté a organisé la création d'un nouvel Office de Tourisme Communautaire à l'échelle de son territoire, en lieu et place des anciennes structures touristiques OTSI.

Cette convention a pour objet d'établir les **engagements réciproques** de Decazeville Communauté et de l'OTTDC en vue du **développement touristique** du territoire communautaire et de définir les objectifs, missions et niveaux de performance pour la période 2018-2020.

L'Office de Tourisme dispose d'un bureau principal, siège social situé dans le bâtiment de l'Envol, Place Jean Jaurès à Cransac-les-Thermes, il bénéficie de l'autonomie juridique et financière, à la différence des 2 antennes qui lui sont rattachées, appelées Bureaux d'Information Touristique (BIT) situés à Decazeville, Square Jean Ségalat et à Flagnac au lieu-dit La Planque.

L'Office de Tourisme Communautaire interviendra sur le territoire des 12 communes membres de Decazeville Communauté (Almont-les-Junies, Aubin, Boisse-Penchat, Bouillac, Cransac-les-Thermes, Decazeville, Firmi, Flagnac, Livinhac-le-Haut, St Parthem, St Santin et Viviez) et au-delà de ce périmètre par voie de conventions de partenariat.

### **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **1- Objet statutaire de l'OTTDC :**

L'Etablissement Public Industriel et Commercial se voit confier la responsabilité de **développer et accroître la fréquentation touristique sur la zone de compétences de la Communauté de communes Decazeville Communauté** par délibération du conseil communautaire en date du 02/03/2017 ; il devra notamment :

- assurer l'accueil et l'information des visiteurs ;
- assurer la promotion touristique de la Communauté de communes, en coordination avec l'Agence Départementale et le Comité Régional du Tourisme, ainsi qu'Atout France ;
- concevoir, animer et coordonner le développement touristique et thermal du territoire communautaire ;
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant ;
- mettre en œuvre la politique communautaire du tourisme et son programme local de développement touristique pour lequel il a été associé à son élaboration, notamment dans les domaines suivants : accueil, information, promotion, animation et élaboration des services touristiques ;
- animer le montage et la commercialisation des prestations de services et des produits touristiques, dans les conditions prévues par le Code du Tourisme dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées par la Communauté ;
- commercialiser également des prestations de services pour le compte de tiers ;
- assurer l'exploitation et la gestion des équipements touristiques jouant un rôle structurant dans l'animation de la stratégie de territoire, notamment le bateau promenade-restauration l'Olt et l'espace scénographique Terra Olt à St Parthem ;
- animer le Musée Les Mémoires de Cransac et l'œuvre d'art contemporain dans le cadre d'une convention établie avec la ville de CRANSAC ;
- favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères ;
- accroître les performances économiques de l'outil touristique et les évaluer à partir d'indicateurs économiques ;
- apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété du territoire ainsi qu'à l'animation du territoire de la Communauté de Communes Decazeville Communauté ;
- inscrire son action dans le cadre d'une démarche qualité.

L'OTTDC sera administré par un **Comité de Direction** composé de représentants de la Communauté de Communes majoritaires et de représentants et professionnels du Tourisme, prestataires touristiques, associations locales et organismes départementaux concernés par le Tourisme.

Il sera géré par un **directeur** sous l'autorité et le contrôle du **Président** de l'OTTDC.

## **2- Classement de l'Office de Tourisme :**

L'OTTDC a pour objectif de fonctionner et de se structurer pour obtenir et maintenir durablement un classement en **Catégorie I**, critère requis dans le cadre de la présence dans son périmètre d'intervention de la commune de Cransac-les-Thermes, station classée de tourisme.

Il doit tout mettre en œuvre pour valider l'ensemble des critères définis dans le Référentiel Qualité de la Catégorie I.

Indicateur :

- *Montage du dossier de renouvellement du classement en Catégorie I.*

**3- Démarche Qualité :**

Dans l'objectif du classement de l'Office de Tourisme en Catégorie I, il est demandé à l'OTTDC d'inscrire son action dans le cadre d'une démarche qualité visant la meilleure satisfaction des clientèles et **l'obtention de la Marque « Qualité Tourisme »**.

Indicateur :

- *Demande d'obtention de la Marque Qualité Tourisme*

**4- Accueil et information des visiteurs :**

L'accueil physique et l'information des visiteurs seront notamment effectués **sur 3 bureaux :**

- toute l'année *au bureau de Decazeville*, square Jean Ségalat
- saisonnièrement *au bureau de Cransac-les-Thermes* - de Février à Novembre, situé dans le bâtiment de l'Envol Place Jean Jaurès
- saisonnièrement *au bureau de Flagnac* - d'Avril à Octobre, situé à la Planque.

Ce schéma d'accueil pourra être évolutif (périodes et horaires d'ouverture) et sera optimisé en fonction de la fréquentation mesurée.

Indicateurs :

- *Analyse de la fréquentation de la clientèle sur chaque bureau*
- *Analyse des demandes de la clientèle*
- *Questionnaire de satisfaction de la clientèle*

L'accueil et l'information des visiteurs seront également proposés « **hors les murs de l'Office de Tourisme** », notamment lors de rendez-vous, d'actions le nécessitant, d'animations ou d'événementiels ayant un caractère d'intérêt communautaire afin d'aller à la rencontre des visiteurs ne fréquentant pas les BIT.

La fonction **d'accueil des visiteurs** constitue une des principales missions de l'OT. Elle est essentielle pour le développement de l'économie touristique : c'est souvent le 1<sup>er</sup> contact avec le visiteur et donc client potentiel. Elle doit contribuer à inciter le visiteur à consommer, à séjourner et à revenir, participant ainsi à la promotion de la destination et à la valorisation de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire. Elle est assurée par les professionnels de l'OT, qui sont régulièrement formés et qui disposent d'outils performants leur permettant de remplir leur mission.

## **5- Promotion-communication :**

L'OTTDC devra développer la notoriété de la destination touristique qui lui incombe sur le marché français, en mettant des actions de promotion adaptées aux différentes cibles visées, aux zones géographiques stratégiques et aux périodes les plus propices. Cette stratégie sera précisée dans le cadre **d'un plan de marketing territorial** et sera déclinée en plans d'actions annuels.

La déclinaison d'une charte graphique et la création de supports, visuels et vidéos seront créés constituant des supports privilégiés pour accompagner les actions de promotion-communication.

Pour les marchés étrangers, l'OTTDC intégrera la plupart de ses actions dans le cadre d'une collaboration avec le CDT, le CRT et Atout France, dont il est membre.

Le Comité de Direction déterminera la répartition des moyens alloués à la promotion et validera le plan marketing ainsi que les plans de communication annuels.

Pour ses diverses actions de communication ainsi que pour la mise à disposition de la presse, l'OTTDC aura pour mission de gérer une photothèque-vidéothèque. Il veillera à enrichir régulièrement celle-ci par la production et l'achat d'images libres de droits.

### Indicateur :

- *Mise en œuvre et respect du plan de communication*

## **6- Editions :**

Tout en prenant en compte **la part croissante du développement de l'e-tourisme**, l'OTTDC devra maintenir l'édition de brochures adaptées aux besoins des prospects et des visiteurs, globalisant l'offre du territoire. Seront particulièrement visés les documents relatifs :

- aux hébergements
- aux restaurants
- aux activités (nautiques, de pleine nature, de jeu ...)
- aux équipements touristiques
- aux sites à visiter
- à l'activité thermale
- aux évènementiels en relation avec la CCDC et les Communes dans le cadre de leurs actions et politiques à caractère culturel, social, sportif, etc.

En outre des plans de ville pourront être édités sur demande de la Communauté. La mention des prestataires sur ces documents pourra se faire par le biais d'encarts ou de prestations promotionnelles payantes, valorisant leur activité professionnelle. Le Comité de Direction fixera les tarifs des différents espaces qui leur seront dédiés.

### Indicateurs :

- *Types de brochures et nombre d'exemplaires*
- *Nombre de prestataires partenaires*

## **7- Site internet « responsive » et stratégie numérique :**

L'OTTDC sera doté d'outils numériques performants au travers **d'un site internet tourisme performant conçu en « Design Responsive »** afin d'en optimiser l'affichage sur toutes les tailles d'écrans et supports (Smartphones, tablettes ...), intégrant des fonctions liées aux modes de recherche et de consommation des internautes, couvrant l'ensemble du territoire communautaire et nécessitant une mise à jour régulière.

Dans le cadre d'une démarche d'identité communautaire, une articulation sera recherchée avec le site internet de la CCDC notamment en termes de cohérence graphique et organisationnelle.

Par ailleurs, des liens seront prévus avec les sites web des organismes et structures touristiques des territoires voisins.

L'OTTDC sera également présent sur **les réseaux sociaux** et animera des pages dédiées suivant une ligne éditoriale à définir.

Par ailleurs, l'utilisation des nouveaux **supports d'accueil numériques** sera privilégiée, en lien avec les outils développés par l'ADT de l'Aveyron (Welcotour, internet de séjour ...).

Enfin, les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme :

- développeront des outils numériques (écrans, tablettes ...) valorisant le territoire et les thématiques à y découvrir
- développeront des services à la clientèle comme le WiFi mis gratuitement à disposition,

L'OTTDC pourra développer des outils numériques permettant la découverte du territoire (géocaching, circuits embarqués sur le smartphone ...)

### Indicateurs :

- *Nombre de visites sur le site internet*
- *Réseaux sociaux : nombre d'amis, de publications, d'impacts*
- *Etude clientèle internaute*

## **8- Relations presse :**

L'OTTDC doit être actif dans le cadre des relations presse afin de générer des reportages qualitatifs sur la destination.

Des accueils-presse, des salons et des actions de marketing direct pourront être organisés, notamment en collaboration avec l'ADT, le CRT et Atout France. L'OTTDC peut être amené aussi à accueillir des journalistes qui lui en feront la demande directement ou qu'il aura lui-même sollicités.

La presse quotidienne nationale ou régionale sera informée régulièrement des animations, évènements, actualités et nouveautés.

Indicateurs :

- *Nombre d'accueil presse*
- *Nombre de contacts presse*
- *Nombre d'articles et / ou de reportages diffusés*

**9 - Labels, réseaux et partenaires :**

L'OTTDC collaborera activement aux **actions de ses partenaires institutionnels** :

- relais départementaux : UDOTSI, ADT de l'Aveyron
- relais régionaux : CRT Occitanie
- relai national : OTF

et participera aux rencontres initiées par ces derniers.

L'OTTDC est associé aux actions de nombreux réseaux de promotion touristique, à titre d'exemples :

- L'ENTENTE VALLEE DU LOT avec notamment le projet de Vélo Route Voie Verte ;
- LE RESEAU DE LA ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL et l'ANMCT (Association Nationale des Communes Thermales) sur la thématique thermale et de bien-être ;
- Le chemin de St Jacques Via Podiensis et l'ACIR COMPOSTELLE sur la thématique des chemins de St Jacques ;
- Les Sites et Cités remarquables de France (anciennement VPAH) ;
- Les Villes et Villages Fleuris ...

L'OTTDC veillera à être actif au sein de ces réseaux et d'autres à venir afin de profiter pleinement de leurs prestations et des mutualisations qu'ils permettent.

L'OTTDC sera source de propositions quant à la mise en place de travail partenarial sur des thématiques définies et validées par le Comité de Direction, avec d'autres territoires ou ceux de proximité.

Il veillera à associer dans la mesure du possible les habitants et les acteurs socio-professionnels à sa stratégie touristique, en tant que véritables ambassadeurs de leur territoire.

Indicateurs :

- *Nombre de participations aux réunions*
- *Actions collectives réalisées*



## **10 - Relations avec les prestataires et professionnels du Tourisme**

L'OTTDC coordonne dans le cadre de la réglementation les professionnels du tourisme du territoire et les accompagne dans leur activité touristique.

Il réalisera **un guide du partenariat** précisant son champ d'action, ses missions, l'appui et l'accompagnement qu'il peut apporter aux socio professionnels.

L'OTTDC peut ainsi le cas échéant, sous réserve de ses moyens, **développer plusieurs actions au profit des professionnels :**

-mettre à leur disposition des outils développés par l'ADT dans un objectif de cohérence globale de mutualisation des moyens et de partage de l'information, avec une gestion unique et commune de l'information touristique (le SITA : Système d'Information Touristique de l'Aveyron).

- des moyens d'information réguliers seront mis en place en direction des prestataires ; newsletter, courriers, espace pro du site internet, agenda des manifestations, réunions techniques afin de diffuser les actions réalisées par l'OTTDC.

- l'OTTDC disposant d'une personne chargée de l'Animation Numérique du Territoire, qui pourra proposer aux professionnels une aide et un accompagnement sur les problématiques liées au numérique, la formation sur la gestion et la mise en ligne des disponibilités.

- une participation active à la qualification de l'offre d'hébergements, (principalement pour les meublés de tourisme nombreux sur le territoire) par le biais d'un accompagnement, de conseils en pré-visites de classement...

- la mise à disposition de la documentation

- l'organisation d'éducteurs pour les professionnels.

Une rencontre annuelle permettrait de présenter un bilan des actions de l'OTTDC et d'échanger avec les partenaires sur leurs besoins et attentes.

### Indicateurs :

- *Nombre de newsletters diffusées*
- *Nombre de professionnels participants aux éducteurs*
- *Nombre d'hébergements qualifiés et classés*
- *Bilan de la réunion annuelle*

## **11 - Gestion des ressources humaines**

Compte tenu de l'importance des ressources humaines dans la qualité de service apportée par l'OTTDC, une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail et à la motivation de l'équipe de l'OT.

**Un plan de formation** de l'équipe sera réalisé chaque année en tenant compte des exigences de la Marque Qualité Tourisme.

**Un plan de visites des prestataires du territoire** sera mis en place afin de mieux connaître et mieux vendre la destination.

Indicateurs :

- *Plan de formation et plan de visites de prestataires et nombre d'heures*

## **12 Production et commercialisation touristiques :**

Compte tenu de sa position privilégiée sur le territoire, de sa connaissance de l'offre et des besoins de la clientèle, l'OTTDC est un interlocuteur privilégié pour le montage de séjours et la garantie de leur qualité.

### **► Production :**

L'OTTDC doit pouvoir faciliter le séjour des visiteurs en proposant des produits directement **auprès des visiteurs** et en concrétisant la réservation et la vente.

Il s'engage également à formaliser l'offre existante **pour les groupes** accueillis à la journée ou en séjours sur le territoire et à élaborer des partenariats de séjours et de circuits hors du territoire.

Il réalisera **des offres de séjours** pour les groupes ainsi que la contractualisation et le suivi partiel du groupe durant son séjour. Les produits groupes seront élaborés avec les prestations des professionnels ayant signé une convention de partenariat avec l'OTTDC, qui prévoit notamment le reversement d'une commission.

Des frais de dossier ou d'inscription pourront être mis en place en fonction de cas particuliers.

Indicateurs :

- *Produits individuels proposés*
- *Produits groupes proposés*
- *Groupes : nombre de contacts réalisés et nombre de contrats concrétisés*

### **► Commercialisation :**

Afin de commercialiser des produits touristiques, l'OTTDC doit disposer d'un numéro d'immatriculation délivré par Atout France et être inscrit au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

Il disposera d'un budget annexe sur les activités commerciales.

Indicateurs :

- *Chiffre d'affaires*
- *Marge réalisée*

### **13 - Billetterie, dépôt-vente et boutique :**

#### **► Billetterie :**

Le conventionnement avec un tiers fera l'objet d'une délibération spécifique du Comité de direction.

- L'OTTDC pourra réaliser des opérations de vente de spectacles, événements divers suivant un conventionnement avec les tiers, établissant une rémunération sous forme de commissionnement sur les billets vendus.
- Les associations et collectivités confiant une billetterie à l'OTTDC seront soumises aux mêmes conditions de commissionnement.
- Ce service se fera sans perception de commission pour les billetteries réalisées pour le compte du Service Culturel de Decazeville Communauté.
- L'OTTDC se dotera de l'outil nécessaire au bon fonctionnement de ces ventes, et acceptera les moyens de paiement les plus larges possibles (espèces, chèques, carte bancaire,...).

#### **► Boutique et articles en dépôt-vente :**

Par ailleurs, afin de répondre à une demande et dans la continuité de sa mission d'accueil, l'OTTDC proposera à la vente **une boutique** avec des ouvrages, des cartes, des topo-guides de randonnées, ainsi que des produits dérivés spécifiques en lien avec les thématiques du territoire :

- les produits dérivés appartenant à l'OTTDC seront vendus suivant les tarifs délibérés par le Comité de Direction ;
- les autres produits, ceux des prestataires, feront l'objet d'une convention avec un commissionnement défini, relatif aux ventes réalisées.

#### **Indicateurs :**

- *Nombre de conventions signées avec les différents prestataires*
- *Chiffre d'affaires et marge réalisés*

### **14 Offre d'animation du territoire:**

La participation active de l'OTTDC à l'**animation de son territoire** et à la **valorisation de son patrimoine** est une mission importante tant pour sa contribution à l'attractivité touristique que pour sa mission de développement.

Il organisera, avec l'approbation du Comité de Direction, des **animations touristiques** visant à mieux faire connaître le territoire, ses spécificités, ses produits et son patrimoine industriel.

Il répondra également à une demande des clientèles spécifiques (exple : curiste, par son séjour de 3 semaines consécutives sur le territoire avec une saisonnalité thermale de 9 mois sur l'année) et d'autres clientèles particulières identifiées.

Dans le cadre d'un accord avec la ville de CRANSAC, l'animatrice du Musée Les Mémoires de Cransac et de l'œuvre d'art contemporain sera chargée de l'organisation de visites guidées du Musée et de l'œuvre.

L'OTTDC travaillera en collaboration et en concertation avec le Service Culture de la Communauté de Communes Decazeville Communauté sur la valorisation touristique du patrimoine.

L'OTTDC pourra également proposer aux visiteurs un programme de **visites guidées** en lien avec les thématiques du territoire, des excursions avec des prestataires de transport suivant conventionnement et commissionnement...

Indicateurs :

- *Nombre et type d'animations organisées*
- *Nombre de participants aux animations, visites guidées, excursions*
- *Satisfaction des visiteurs*
- *Chiffre d'affaires généré*

### **15 Evènementiel :**

Les grands évènements constituent une filière très intéressante pour l'économie touristique, à développer en particulier sur le hors saison.

L'OTTDC interviendra sur des missions :

- d'information du public sur les Grands Evènements
- d'accompagnement et de soutien aux organisateurs sur le volet touristique (hébergement, restauration, visites de sites, conférences de presse, etc...)
- d'observation des retombées économiques et médiatiques de ces manifestations en établissant une relation avec les participants afin d'en faire des ambassadeurs du territoire.

Indicateurs :

- *Nombre d'évènements accompagnés et nature des prestations fournies*
- *Nombre et nature des documents édités*
- *Enquêtes auprès des organisateurs*
- *Enquêtes auprès des participants*
- *Nombre d'emails promotionnels envoyés*

### **16 Démarche de territoire :**

Une démarche de projet de territoire de Decazeville Communauté sera lancée avec l'objectif de **changer l'image d'un territoire en transition**, pour relever le défi d'une attractivité renouvelée. Cette dernière sera initiée par les élus locaux et co-construite avec les acteurs du territoire à laquelle l'OTTDC participera activement.

Un changement d'image qui passera notamment par **une valorisation touristique, artistique et culturelle du territoire** avec les objectifs suivants :

- Attirer et fixer une nouvelle population active
- Créer des synergies et réduire la fracture collectivités / entreprises
- Faire émerger l'écosystème de demain

Indicateurs :

- *Nombre d'acteurs engagés dans la démarche*
- *Actions de valorisation touristique, artistique et culturelle du territoire*

### **17 Dynamisation du commerce :**

En lien avec ses missions liées au tourisme, l'OTTDC devra, dans la perspective de développer l'attractivité du territoire collaborer avec le Service Développement Economique de Decazeville Communauté.

Afin d'atteindre cet objectif l'OTTDC pourra mettre en œuvre une valorisation des commerçants au sein de ses locaux, les associer à ses actions de communication (brochures, sites web, opérations de promotion), et collaborer à l'organisation des animations commerciales ou manifestations à finalité économique.

L'OTTDC sera présent et impliqué lors des réunions de la Commission Communautaire « Tourisme, Thermalisme et Animation Commerciale », qui fera des propositions sur le développement des thématiques précédemment citées.

Indicateurs :

- *Brochures dédiées*
- *Participation à des réunions de travail*
- *Collaboration à l'organisation de manifestations*

### **18 Développement durable :**

Dans le cadre des engagements de la marque Qualité Tourisme liés au **développement durable**, l'OTTDC adoptera les comportements préconisés, en particulier dans la gestion des éditions papier, de la sensibilisation des visiteurs et du personnel, dans la gestion des déplacements du personnel.

Indicateurs :

- *Mise en place d'une charte éco-responsable pour le personnel*
- *Mise en place d'une politique d'achat intégrant le critère de développement durable*
- *Messages de sensibilisation à la clientèle et aux prestataires*

## **19 Observation touristique :**

En collaboration et en coordination avec les observatoires de l'ADT de l'Aveyron et du CRT Occitanie, l'OTTDC tiendra à jour des statistiques sur l'origine géographique et les demandes des clientèles à l'accueil, sur les e-mails, les courriers et les appels téléphoniques reçus.

Des analyses sur le comportement, les besoins ou la demande des clients seront réalisées soit par enquêtes, soit par collecte d'informations éditées par divers organismes.

Un bilan de saison sera effectué annuellement.

### Indicateurs :

- *Enquêtes sur l'activité touristique et économique*
- *Statistiques de collecte et de reversement de la taxe de séjour (nuitées et redevance générées)*

## **20 Taxe de Séjour :**

L'OTTDC animera la taxe de séjour pour le compte de la CCDC et en collaboration avec les services secrétariat et comptabilité de Decazeville Communauté.

- L'OTTDC réalisera l'information des prestataires et recueillera les données statistiques des déclarations des hébergeurs ;

- L'OTTDC prendra en charge l'appel à versement, le suivi des montants perçus et les relances.

- L'OTTDC veillera au suivi de l'évolution de la réglementation avec le Secrétariat de la CCDC, et, le cas échéant, proposera des évolutions quant à la perception et au tarif de la taxe de séjour.

### Indicateurs :

- *Analyse de la collecte et du reversement de la Taxe de Séjour : redevance perçue et nuitées enregistrées par catégories d'hébergements.*

## MODALITES JURIDIQUES ET FINANCIERES

### **21 Obligations de l'OTTDC:**

Il s'engage :

- à respecter et mettre en œuvre toutes les dispositions contenues dans ses statuts
- à exercer ses activités dans le respect des règles juridiques, fiscales, sociales et comptables auxquelles il est assujéti,
- à exercer ses activités dans le strict respect de son objet statutaire.
- à collaborer avec les services de la CCDC

### **22 Le personnel de l'OTTDC:**

Le personnel de l'Office de Tourisme EPIC - autre que le directeur, l'agent comptable et le personnel sous statut de droit public mis à disposition par la CCDC - relèvent du droit du travail, **droit privé**, c'est-à-dire de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme à but non lucratif.

Le personnel relevant du **droit public** dépend, lui, de l'application de la Convention Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

### **23 Mise à disposition de locaux équipés et collaboration des services de la CCDC**

Pour permettre à l'OTTDC de remplir l'ensemble de ses missions et du travail réalisé en back office, la CCDC mettra à disposition gratuitement de l'OTTDC les locaux suivants équipés en matériel (mobilier, téléphone, informatique ...) :

- au bureau de Cransac-les-Thermes, Bâtiment de l'Envol Place Jean Jaurès  
au bureau de Decazeville, Square Jean Ségalat
- au bureau de Flagnac, lieu-dit la Planque

Il est rappelé que les communes concernées par la domiciliation d'un bureau d'informations ont mis à disposition de Decazeville Communauté ces locaux et mobiliers les garnissant dans le cadre des articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Ainsi Decazeville Communauté assume sur ces biens l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis la capacité de vendre les biens. Il possède notamment tout pouvoir de gestion, autorise l'occupation des biens, en perçoit les fruits et produits, agit en justice en lieu et place du propriétaire. Il peut procéder à tous travaux propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La CCDC mettra à disposition de l'OTTDC un accès aux différentes salles de réunion de la Communauté de Communes, sur demande et suivant la disponibilité des salles.

L'OTTDC assumera :

- les charges de gestion courante et de fonctionnement relatives à l'ensemble des locaux (chauffage, électricité, téléphone, internet, eau, gaz, contrôles sécurité) ;
- l'entretien et la réparation des biens meubles mis à disposition par Decazeville Communauté.

La CCDC assumant quant à elle toutes les charges faisant l'objet d'une inscription en section d'investissement.

Les services de la CCDC en charge de l'informatique, des travaux, de l'entretien, de la gestion administrative, RH et financière, apporteront leur concours à l'OTTDC. !! en sera de même pour le Service Patrimoine notamment sur l'exploitation et la gestion des équipements touristiques (bateau promenade restauration, espace scénographique). Sauf à préciser par convention spécifique de gestion de locaux entre Decazeville Communauté et les communes concernées.

#### **24 Dispositions financières :**

L'OTTDC aura **2 budgets propres en gestion** :

- un budget principal lié à son activité et ses missions
- un budget annexe dédié aux activités de commercialisation

Pour permettre à l'OTTDC de respecter les engagements contenus dans la présente convention, en particulier dans le cadre des missions de service public d'accueil et d'information de celui-ci, la CCDC fixera annuellement, dans le cadre de la préparation de son propre budget, le montant d'**une subvention financière d'équilibre** qui sera lié au respect des objectifs prévus dans la présente convention.

Les budgets de l'OTTDC préparés par le directeur, en étroite collaboration avec les services de la CCDC, seront présentés par le Président de l'OTTDC au Comité de Direction qui en délibèrera avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'appliquera.

Le budget adopté sera transmis au Conseil Communautaire de Decazeville Communauté pour approbation. Ce dernier fera connaître sa décision dans un délai de trente jours. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget sera considéré comme approuvé.

Le montant du produit annuel de la Taxe de séjour, perçu par la CCDC sera intégralement reversé au budget principal de l'OTTDC.

Conformément à son statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial, l'OTTDC dégagera des recettes qui lui resteront acquises.



Sur décision du Conseil Communautaire, des crédits spécifiques pourront être également prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente, confiée à l'OTTDC. Ils feront l'objet d'un avenant à cette convention définissant les montants ainsi que la nature et la durée du service demandé et le montant de crédits spécifiques accordés.

#### **25 Valorisation de la CCDC :**

L'OTTDC s'engage à faire apparaître sur ses principaux supports de communication la participation de la CCDC, notamment au moyen de l'apposition de son logo (+ marque et/ou slogan).

#### **26 Assurances :**

Chaque partie à la présente convention souscrira une police d'assurance garantissant les risques lui incombant.

L'OTTDC assurera les activités qu'il exerce dans ses locaux et garantira les dommages causés aux tiers du fait des équipements mis à la disposition par la CCDC dont il a la garde.

L'OTTDC assurera le mobilier, le matériel lui appartenant ou mis à disposition par la CCDC et le risque locatif des bâtiments occupés.

La CCDC devra assurer les locaux occupés par l'OTTDC eu égard à sa qualité de propriétaire.

#### **27 Durée de la convention :**

La présente convention sera reconduite par voie d'avenant.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

#### **28 Modification de la convention :**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci approuvé par les organes délibérants des établissements publics.

Fait à Decazeville, le 26/03/2018

Pour la Communauté de communes  
de Decazeville Communauté

Pour l'Office de Tourisme et du  
Thermalisme de Decazeville Communauté

Le Président

Le Président

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

